



# ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le SICTIAM vous accompagne dans une démarche de pré-étude et de sensibilisation aux enjeux de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables (ENR). Cette action s'inscrit dans le cadre de la mission déléguée « Les Générateurs », dispositif national soutenu et subventionné par l'ADEME, visant à faciliter l'émergence de projets énergétiques locaux et durables.



## NOTRE OFFRE :

### Énergies renouvelables

- Sensibilisation et formations aux ENR.
- Etudes SICTIAM : potentiel ENR, autoconsommation, rentabilité économique, livrables détaillés.
- Etudes de dérisquage (prestataires SICTIAM) : structure et capacité portante (bois, béton, métal, etc.), faisabilité technique, faisabilité urbanistique, plan, conception etc.
- Démarches administratives : DP-PC, demande de raccordement ENEDIS, convention d'autoconsommation, recherche du responsable d'équilibre.
- Mission d'AMO ou de DMO pour la réalisation des travaux.
- Solutions clés en main, des installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux, dans le cas de l'accompagnement en DMO.
- SAV : supervision du kit photovoltaïque pendant son exploitation.
- Accompagnement dans la création du véhicule juridique pour l'autoconsommation collective (patrimoniale si nécessaire ou ouverte).
- Offres prestataires SICTIAM : Maintenance préventive et curative.

### Maîtrise de la demande en Énergie

- Sensibilisation et formations à la MDE : élus, agents et usagers des bâtiments communaux.
- Améliorer la connaissance du patrimoine : états des lieux, inventaire des compteurs et équipements, questionnaires destinés aux usagers des bâtiments.
- Études énergétiques de premier niveau : étude des bilans de consommation & dépenses, diagnostics de performance énergétique, préconisations d'économie d'énergie.
- Études énergétiques poussées : Audits, amélioration du confort thermique, Scénarios de travaux selon label visé, Estimation des coûts d'investissement et de la rentabilité associée, Conformité aux normes et à la réglementation en vigueur (Décret Tertiaire et Décret BACS).
- Optimisation des coûts d'exploitation : modifications contractuelles (changement de tarif, résiliation, redimensionnement etc.).
- Recherche des subventions et valorisation des CEE mutualisés.